



Ville de SAINT PAIR SUR MER

Arrêté municipal n°2023/9548

**Portant autorisation pour l'organisation d'un tournoi de RUGBY
Sur la plage de kairon (devant le poste de secours)
Le mercredi 14 juin 2023 de 7h30 à 18h**

La Maire de SAINT-PAIR-SUR-MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 131-2, L131-3 et L 131-4,

Vu le Code de la route et notamment les articles R 36, R 37 et R 225,

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière,

Vu la demande d'autorisation faite par Monsieur Vincent LECELLIER représentant l'association USEP à Saint-Lô 50000, en vue d'organiser un tournoi de RUGBY sur la plage de Kairon (devant le poste de secours), le mercredi 14 juin 2023 de 7h30 à 18h.

ARRETE

Article 1^{er}

Monsieur Vincent LECELLIER représentant l'association USEP de Saint-Lô 50000, est autorisé à organiser un tournoi de RUGBY sur la plage de Kairon (devant le poste de secours), le mercredi 14 juin 2023 de 7h30 à 18h.

Article 2

Monsieur Vincent LECELLIER sera tenu d'enlever tout dispositif relatif à l'organisation de ce tournoi après la manifestation et de veiller au maintien en l'état et à la propreté des lieux.

Article 3

Les infractions aux dispositions suivantes et du Code de la route seront constatées par les procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour chacun en ce qui concerne, à :

- M. le Chef de Service de la Police Municipale de SAINT PAIR SUR MER
- M. le Chef de Corps du centre de Secours de GRANVILLE
- M. le Commandant du Commissariat de GRANVILLE
- M. le Chef de Poste de secours de KAIRON PLAGE
- M. le responsable des services techniques municipaux
- M. Lecellier USEP

Fait à Saint-Pair-sur-Mer,

Le vendredi 7 avril 2023

La Maire,

Annaïg LE JOSSIC

